

COMMUNE DE SIERENTZ

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SIERENTZ DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2019

Le 27 juin 2019 à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 19 juin 2019 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Sierentz, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BELLARD, Maire.

Etaients présents :

Mme	Marie-Thérèse ROZAN
Mme	Catherine BARTH
M.	Stéphane DREYER
M.	Patrick GLASSER
M.	Aimé FRANCOIS
M.	Pierre ENDERLIN
Mme	Agnès WENZEL
Mme	Mireille VALVASON
M.	Benoît MARICHAL
Mme	Carole CHITSABESAN
Mme	Rachel SORET VACHET-VALAZ
M.	Nicolas ARBEIT
M.	Sébastien BISSEL

Procuration :

M.	Martin BOEGLIN	procuration à Mme Catherine BARTH
M.	Paul-Bernard MUNCH	procuration à M. Benoît MARICHAL
Mme	Lauren MEHESSEM	procuration à Mme Rachel SORET VACHET-VALAZ

Absents et excusés et non représentés :

Mme	Claudine BUMBIELER
-----	--------------------

Absents non excusés et non représentés :

M.	Gérard MUNCH
M.	Michel JOBST
Mme	Fabienne MEDARD

Secrétaire de séance : Mme Laurence MAIRE, Directrice Générale des Services

Monsieur Jean-Marie BELLARD, Maire, ouvre la séance, salue cordialement tous les membres et les remercie pour leur présence.

Ordre du jour

1. Sierentz 2030-2050 – approbation de l'étude
2. Affaires foncières
- 2.1 Acquisition d'un terrain par la Ville – auf der Werben
3. Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Laurence MAIRE, Attachée Principale, faisant fonction de Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour n°3, relatif à la révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE l'inscription à l'ordre du jour de la présente séance le point n°3 Révision des Statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Le Maire introduit la séance et remercie l'ensemble des membres. Il présente M. BRES du cabinet BRES ET MARIOLLE chargé de la réalisation de l'étude urbaine dont il est sujet. Il rappelle le contexte de réalisation de l'étude ainsi que la méthodologie participative qui a conduit au développement ci-dessous présenté. M. BRES expose le contenu et les conclusions de l'étude.

1. SIERENTZ 2030-2050 – APPROBATION DE L'ETUDE

Dans le prolongement des réflexions déjà menées avec IBA et les étudiants des écoles d'architecture de Strasbourg et de Saint-Etienne, et pour tenir compte de l'évolution du paysage territorial dans le secteur frontalier dont fait partie la Ville et de la forte progression de la population recensée et pour les années à venir, il est apparu nécessaire d'engager une étude prospective de développement de Sierentz 2030-2050. Cette étude urbaine vise à identifier les futurs défis/opportunités spatiaux et à envisager des possibilités de développement à l'horizon 2030-2050 et s'est articulée autour des thématiques suivantes :

ARMATURE URBAINE

- Redéfinition d'un cœur de ville
- Renouveau urbain
- Valorisation des espaces publics/ des interstices

HABITAT

- Identification des espaces à potentiel de développement dans le tissu urbain existant (zones d'activités, centre, AU) > Densification
- Associer mixité de l'habitat au sein des zones d'activités
- Gestion du parc bâti communal

RÉSEAU ET ORGANISATION DES MOBILITÉS

- Renforcer/valoriser les liaisons piétonnes et cyclables
- Étude des circulations sur la commune de Sierentz
- Accès gare, rue du maréchal Foch, accès vers l'autoroute depuis le centre de Sierentz ?
- Développement de la gare comme nœud intermodal
- Gestion du stationnement (développement des déposes minutes ?)

Intégrer dans la réflexion, les connexions avec les communes alentour.

PAYSAGE ET RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES

- Valorisation des espaces paysagers existants (intégration d'usages, valorisation de la biodiversité, ...)

ECONOMIE

- Nouveaux services de proximité en centre-ville pour améliorer l'attractivité

THEMATIQUES TRANSVERSALES

La lutte contre et l'adaptation au changement climatique, les questions de transition énergétique doivent être intégrées dans l'ensemble des réflexions sur Sierentz 2030-2050.

Le suivi et la validation des différentes phases de l'étude ont été assurés par un comité technique qui était chargé du suivi, de l'encadrement de l'étude et de la validation technique, et par un Comité de pilotage (COFIL), instance de validation et de débats.

L'étude visait à identifier les futurs défis/opportunités spatiaux et à envisager des possibilités de développement pour la Ville de Sierentz. Sur la base des orientations stratégiques formulées, des priorités à court et à long termes devront être définies afin de permettre un développement territorial durable et coordonné de la ville de Sierentz, de garantir une qualité de vie et de renforcer l'identité de Sierentz.

Vu le document final réalisé par le bureau d'études Bres & Mariolle,
Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le document final de l'étude prospective de développement « SIERENTZ 2030-2050 », établi par le bureau d'études Bres & Mariolle.

2. AFFAIRES FONCIERES

2.1 Acquisition d'un terrain par la Ville « auf der Werben »

Dans le cadre de l'aménagement d'un accès piétons depuis la rue Werben vers les équipements publics situés rue du Moulin (périscolaire, médiathèque, groupe scolaire), M. Jean HOOG, Mme Fernande MUNSCH, M. Paul HOOG et la SCEA FUCHSMUEHLE représentée par M. HOOG Guillaume, acceptent de céder à la commune une surface de 4,62 ares, issue des parcelles cadastrées section 18 n° 139, n° 134 et n° 1, représentant une bande de terrain de 4 mètres de large.

Considérant l'intérêt que présente cette opportunité d'acquisition pour la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section 13 n° 120 d'une contenance de 4,62 ares issue des parcelles cadastrées section 18 n° 139, n° 134 et n° 1, au prix de 1 € symbolique. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

HABILITE Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

3. REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Le Comité Syndical du 10 septembre 2018 a décidé de réviser les statuts du syndicat. Ces derniers datent du 30 juin 2016 et ne tiennent pas compte des dispositions énoncées dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition Energétique pour la Croissance Verte.

Le Comité Syndical du 24 juin 2019 a adopté les nouveaux statuts révisés.

Vu les articles L.5211-17 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le comité syndical du 24 juin 2019.

DEMANDE à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts du Syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Jean-Marie BELLARD, Maire, lève la séance à 19h50.